

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01808
Numéro SIREN : 853 716 215
Nom ou dénomination : AB EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 694

AB EXPANSION

**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 1 741 Route de Marseille - Centre Commercial Mistral 7**

84140 MONTFAVET

RCS AVIGNON 853 716 215

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 16 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le seize Novembre,
A dix heures,

Les associés de la société AB EXPANSION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation régulière de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par la société COLUMBIA, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Jean-Claude ANDRY es-qualités de gérant.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents représentant 100 % du capital social.

En conséquence, la Présidente constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Julien BERTHOMMIER est désigné secrétaire de séance.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1/ la lettre de convocation des associés
- 2/ un exemplaire des statuts de la société
- 3/ le rapport de la Présidente
- 4/ le texte de la résolution soumise au vote de l'Assemblée

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la société à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- **CESSION D'ACTIONS**
- **DEMISSION ET NON REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL**
- **CONTRAT DE TRAVAIL**
- **POUVOIRS**

BS 

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la cession par Monsieur Julien BERTHOMMIER de 25 actions de la société au bénéfice de la société COLUMBIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Julien BERTHOMMIER de ses fonctions de DIRECTEUR GENERAL de la société avec effet à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Sur proposition de sa Présidente, l'Assemblée générale décide que les fonctions dévolues statutairement au Directeur Général seront assumées à compter de ce jour par la Présidente de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition de sa Présidente, l'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Julien BERTHOMMIER sera embauché en qualité de Directeur d'Etablissement salarié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités de publicités légales obligatoires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

*Société COLUMBIA
Représentée par Jean-Claude ANDRY*



Julien BERTHOMMIER

